

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025

NOTE BRÈVE ET SYNTHETIQUE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget d'une commune comporte 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit être en équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2025 retrace les prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est soumis au Conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2025.

Il peut se résumer comme suit :

	2024	2025
Section d'investissement	14 232 222,15	15 395 097,19
Section de fonctionnement	53 223 021,68	54 180 450,00
Total	67 455 243,83	69 575 547,19

Le budget 2025, en restant attentif au respect des grands équilibres financiers, poursuit les objectifs principaux suivants :

- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité pour une ville apaisée en maintenant et améliorant un service public communal de qualité, à l'écoute, inclusif et qui protège, dans un contexte de situation sociale aux inégalités persistantes ;
- Continuer à déployer des démarches favorables à la transition écologique, à la culture, à la jeunesse et au sport pour une ville conviviale, en favorisant une offre diversifiée qui réponde à tous et en maintenant son soutien au monde associatif et à l'économie sociale et solidaire.

Pour 2025, les dépenses de travaux courants sur les bâtiments ainsi que le renouvellement du matériel et des équipements constituent toujours un poste important d'interventions programmées. Cette année sera également marquée par le démarrage des travaux de deux programmes de rénovation d'envergure : la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux et des vestiaires du stade Gaston Roussel. La ville poursuivra également ses actions en vue de l'amélioration de l'empreinte écologique de ses bâtiments aussi bien à travers les travaux inscrits dans le cadre de la transition écologique que par la poursuite des actions inscrites dans son plan de sobriété énergétique.

L'accent est également mis sur les interventions visant à améliorer le cadre de vie des Fresnois.es, avec la poursuite de la végétalisation des cours d'école et des espaces publics.

A – Section d'investissement

Chapitres	Dépenses		Recettes	
	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Restes à réaliser
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 838 000,00		703 000,00	
20 – Immobilisations incorporelles	1 096 000,00	48 449,96		
204 – Subventions d'équipement		883 325,83		
21 – Immobilisations corporelles	2 800 520,00	1 734 295,23		
23 – Immobilisations en cours	5 200 000,00	126 634,50		
021, 040 et 041 – Opérations d'ordre	467 830,00		5 044 850,00	
10 – Dotations, fonds divers			4 758 106,99	
13 – Subventions d'investissement			1 674 500,00	1 214 640,20
024 – Produits de cessions			2 000 000,00	
Sous-total		15 195 055,52		15 395 097,19
001 – Solde d'exécution reporté		200 041,67		
Total		15 395 097,19		15 395 097,19

Le financement des investissements est composé de :

- L'autofinancement et les amortissements ;
- L'affectation complémentaire ;
- Le recours à l'emprunt ;
- Le fonds de compensation pour la TVA et la taxe d'aménagement ;
- Les subventions versées par les partenaires.

La politique d'investissement permet de répondre aux objectifs de développement des équipements de proximité tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Au titre des opérations nouvelles, les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- dépenses d'équipement	9 096 520,00 €
- remboursement de la dette en capital	2 838 000,00 €
- divers	467 830,00 €

	BP 2025
Renouvellement des équipements et travaux courants	1 200 520
Fonction 0 – Services généraux	590 860
Fonction 1 – Sécurité	1 500
Fonction 2 – Enseignement	78 190
Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	215 250
Fonction 4 – Santé et action sociale	46 520
Fonctions 5 et 6 – Aménagement des territoires et habitat, action économique	15 700
Fonction 8 – Transports	252 500
Rénovation du patrimoine	327 000
dont : - Reprise de charpente à l'hôtel-de-ville	120 000
- Rénovation des sanitaires du Parc des Sports	130 000

Transition écologique	550 000
dont : - Remplacement des menuiseries de la façade de l'école Jean Monnet	450 000
- Panneaux photovoltaïques sur toiture à la bibliothèque	100 000
Adaptation des bâtiments	295 000
dont : - Travaux d'adaptation dans les écoles (Les Marguerites et F. Lumière)	62 000
- Mise aux normes handicapés ascenseur gymnase de la Paix	60 000
- Travaux d'adaptation dans les crèches (Monique Postal et La Paix)	64 000
Nouveaux équipements publics	6 200 000
dont : - Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	3 600 000
-	2 600 000
Aménagements urbains	424 000
dont : - Rénovation de la passerelle avenue Paul Vaillant Couturier	180 000
- Végétalisation de la cour de l'école Barbara	50 000
- travaux de végétalisation urbaine et aménagements d'espaces	129 000
Budget participatif	100 000
Total	9 096 520

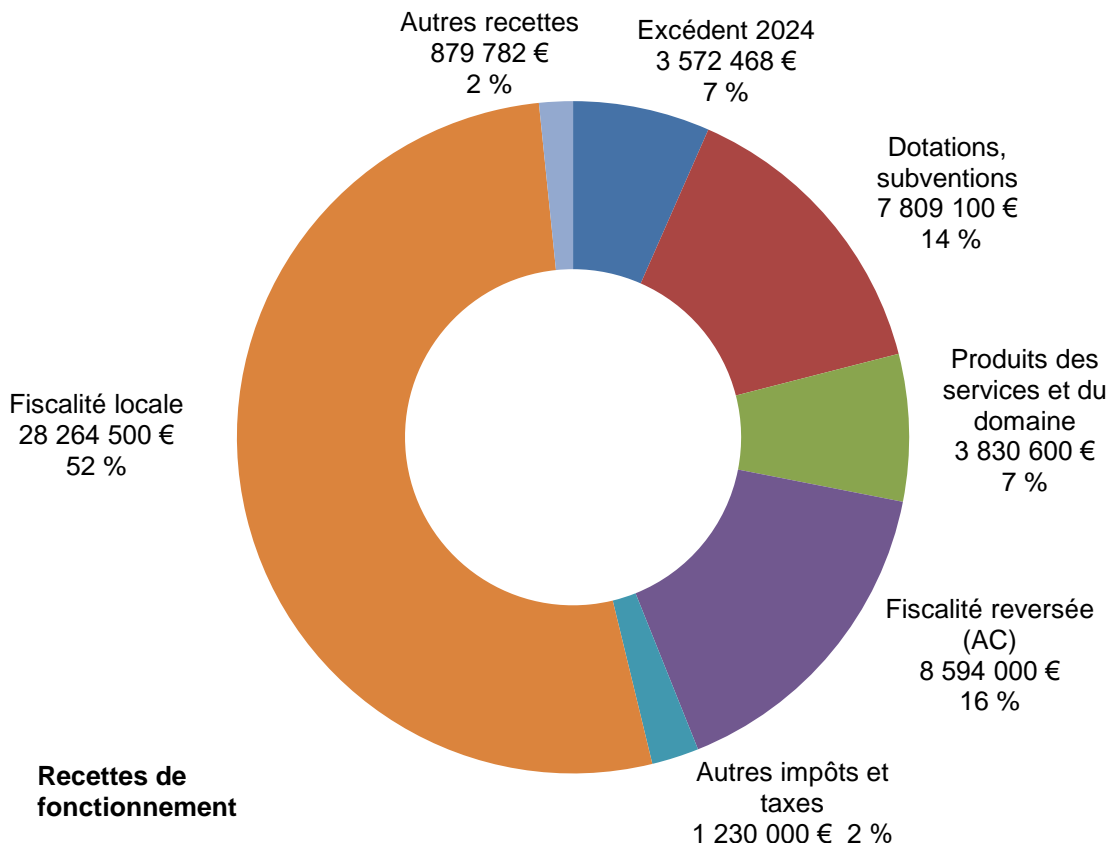
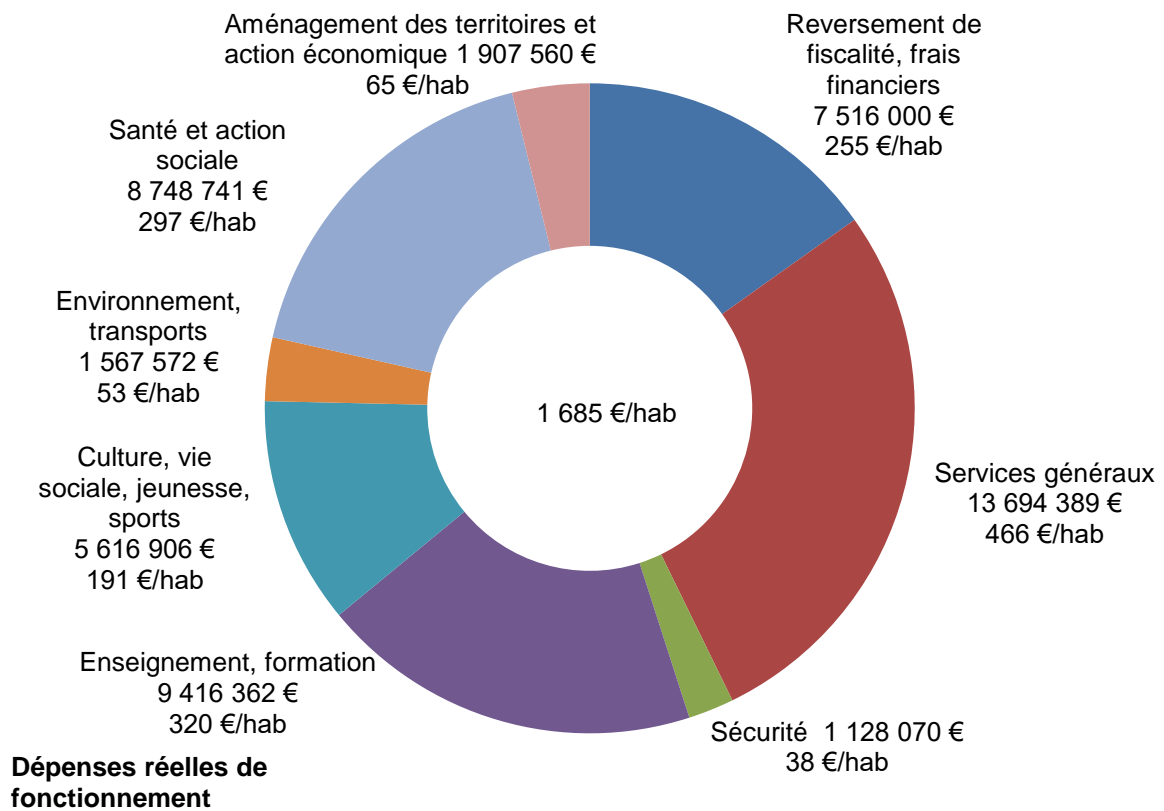
B – Section de fonctionnement

Par rapport au budget primitif précédent, cette section présente les évolutions suivantes :

- Recettes totales + 1,80 %
- Dépenses réelles de fonctionnement + 2,98 %

Chapitres	Dépenses	Recettes
011 – Charges à caractère général	8 939 800,00	
012 – Charges de personnel	28 721 800,00	
014 – Atténuation de produits	290 000,00	
65 – Autres charges de gestion courante	11 205 900,00	
66 – Charges financières	410 000,00	
67 – Charges spécifiques	28 100,00	
023 et 042 – Opérations d'ordre	4 584 850,00	7 830,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté		3 572 467,64
013 – Atténuation de charges		250 000,00
70 – Produits des services, du domaine		3 830 600,00
73 – Impôts et taxes		9 824 000,00
731 – Fiscalité locale		28 264 500,00
74 – Dotations et participations		7 809 100,00
75 – Autres produits de gestion courante		621 800,00
76 et 77 – Produits financiers et spécifiques		152,36
Total	54 180 450,00	54 180 450,00

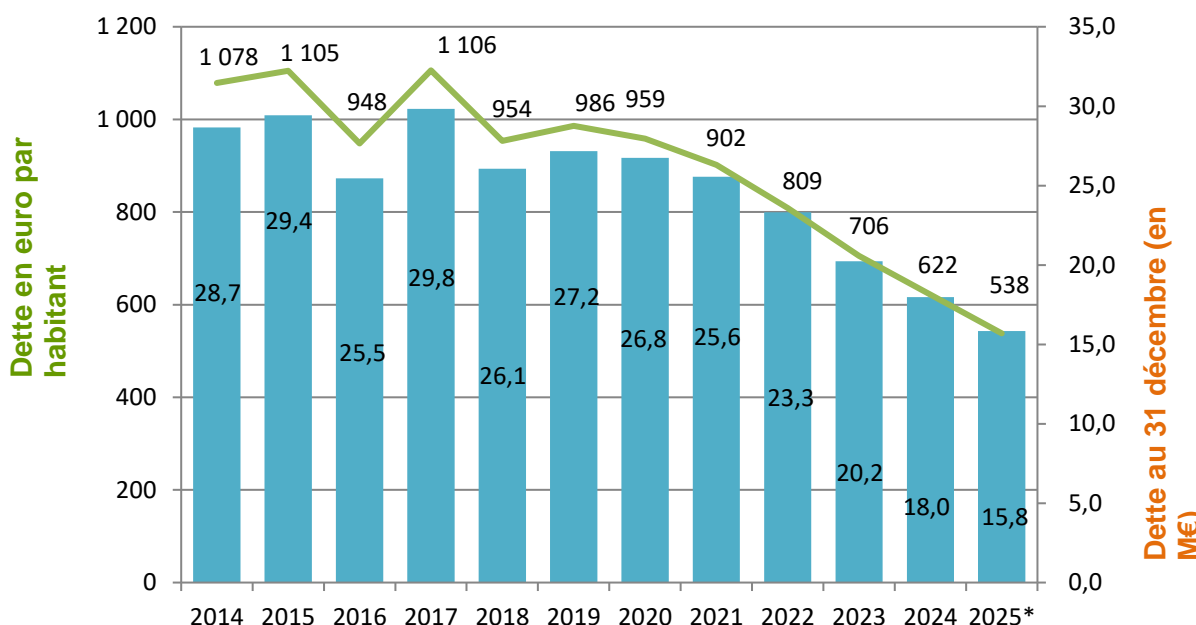
Par politique publique, la répartition en volume et en euro par habitant (la population 2025 est de 29 432 habitants – population légale 2022 entrée en vigueur au 1/1/2025) est la suivante :



Les recettes de fonctionnement regroupent principalement :

- Le produit de la fiscalité directe locale ;
- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (fiscalité reversée) ;
- La dotation globale de fonctionnement ;
- Les subventions et les produits des prestations municipales.

C – Dette



2025* : estimation

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à 18,0 millions d'euros. 88 % de l'encours est en taux fixe et 12 % en taux variable. 100% de l'encours est classé en 1A, soit le niveau de risque le plus faible selon la charte de bonne conduite.

La capacité de désendettement, qui correspond à la dette au 31 décembre rapportée à l'épargne brute du compte administratif, s'établit à 3,33 ans.

D – Taux d'imposition

La collectivité n'a pas voté d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 2009.

Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacé par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cela se concrétise par l'addition du taux de la TFPB communal (23,21%) et du taux de la TFPB départemental (13,75%) sans impact de fait les contribuables. Les taux sont les suivants :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale | 24,36 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 36,96 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 49,44 % |

Par ailleurs, la revalorisation des bases en 2025 est de 1,017 en raison de la progression de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024.

E – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025
Effectifs en ETP (équivalent temps plein)	566,04	568,04	587,44
Chapitre 012 – Charges de personnel	25 856 557,45	28 289 105,00	28 721 800,00

F – Principaux ratios

		Valeur	Moyenne nationale de la strate *
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 685	1 348
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 719	1 562
3	Dépenses d'équipement brut / population	309	367
4	Encours de la dette / population	610	990
5	DGF / population	147	200
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,9 %	61,5 %
7	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,6 %	92,9 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17,98 %	23,5 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	35,5 %	63,3 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	2,0 %	13,3 %

* dernière année connue 2023, source www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2024